Cantine comment ça marche 2017–2018

Cantine scolaire des Châssis
26600 MERCUROL

Voici le rappel de quelques règles pour les parents:

- L'inscription à la cantine et le paiement se feront **selon le planning des inscriptions.**
  -Inscription sur internet https://kiserala.fr.

  -Règlement à effectuer lors de l'inscription sur le site PAR VIREMENT BANCAIRE lors de l'inscription.
- Les inscriptions exceptionnelles (la veille avant 9h) pourront être effectuées **si le nombre d'enfants déjà inscrit le permet et seront facturés 4.50€ par repas commandé.**
  La demande devra être effectuée par un adulte auprès de Bernadette (surveillante de garderie) ou Mme CLAIR (par message si possible) qui validera ou pas l'inscription.
- Tout repas commandé et non consommé est dû.
- Les repas non consommés pour absence des maîtresses ou pour grève seront remboursés via le site (sous forme d'avoir qui sera déduis sur le mois suivant).
- ***En cas d'absence de l'élève, il y aura un remboursement au-delà de 2 jours d'absences consécutifs et sur présentation de certificat médical remis dans les 48h de l'absence (sans ce justificatif remis dans les temps, les repas ne seront pas remboursés***)
- **Les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés à la cantine.**
- Horaires de cantine : 11h30-13h20. A 11h45 : repas du cycle 1. A 12h30 : repas du cycle 2 et 3.
- La fiche de renseignements doit obligatoirement être renseignée (en ligne https://kiserala.fr.) Cette fiche sera conservée par la responsable de la cantine.
  La liste des personnes à contacter sera remise à la surveillante principale de la cantine.
  (Liste utilisée en cas d'enfant malade pendant la pause déjeuné par exemple).
- **Important.**
  Les règles de vie à la cantine doivent être respectées. Les enfants doivent être autonomes pour manger, respectueux envers le personnel de la cantine et doivent respecter un certain calme le temps du repas.
  Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de mettre les sanctions stipulées dans les règles de vie de la cantine ci-joint et à signer par les parents et enfants.

  Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter Mme CLAIR Laetitia 06.42.56.48.97 ou mail via kiserala.
  Ou Mme BEGOT Stéphanie 06.81.03.15.25 si votre question concerne les règlements.

Règles de vie à Cantine à lire AVEC VOTRE/VOS ENFANTS et à signer. (il vous sera remis via le cahier de liaison (également téléchargeable sur kiserala) celui-ci est a remettre signé dans la boite aux lettres cantine au sein de l'école.

Mme CLAIR Responsable cantine

REGLEMENT DE LA CANTINE

IMPORTANT : Les règles de vie à la cantine doivent être respectées. Les enfants doivent être autonomes pour manger, respectueux envers le personnel de la cantine, et doivent respecter un certain calme le temps du repas.

Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit d'exclure l'enfant pour une période qui restera à déterminer.

Comment les croix seront- elles données ? :

- Punitions collectives — 1 croix
- Mal se tenir à table alors qu'on nous a déjà avertis — 1 croix
- Jouer avec la nourriture — 1 croix
- Se lever de table sans autorisation — 1 croix
- Ne pas chuchoter ou baisser d'un ton lorsque cela est demandé — 1 croix
- Répondre aux surveillantes ou avoir un comportement insolent — 2 croix
- Taper, mettre des coups de pieds aux camarades — 2 croix
- Courir ou bousculer dans les escaliers — 2 croix
- Avoir un comportement inadapté à table ou en recréation — 2 croix

Les sanctions :

- 3 croix : Recopier 1 fois ce règlement à faire signer aux parents (Avec mot dans le cahier)
- 5 croix : Recopier 2 fois ce règlement à faire signer aux parents (Avec parents convoqués)
- 7 croix : Recopier 3 fois ce règlement à faire signer aux parents (Avec exclusion de la cantine pour 1 jour)
- 10 croix ou plus : Recopier 5 fois ce règlement à faire signer aux parents (Avec une exclusion de la cantine pour 1 semaine)

Les croix seront distribuées selon le comportement de vos enfants.

Après chaque période de vacances scolaires, le compteur sera remis à zéro.